

Séance de la Direction de la Croix-Rouge suisse à Berne le 9 décembre 1920

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lidarité internationale, bien qu'elle soit aux prises avec les mêmes difficultés.

Toutes ces déclarations sont vivement applaudies, et l'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de la commission qu'on a lue plus haut, ainsi que la propo-

sition de M. Nansen. Le président lève la séance en se félicitant de ce débat, qui a attesté un élan unanime de solidarité humaine pour soulager de grandes souffrances dans une partie du monde.

Séance de la Direction de la Croix-Rouge suisse à Berne le 9 décembre 1920

En l'absence du président, M. le colonel Bohny souffrant, le D^r Neiss préside; 18 membres de la Direction sont présents.

La section de *Wolhusen-Wertenstein* (Lucerne) est admise comme 53^e section de la Croix-Rouge suisse. Géographiquement cette section a sa raison d'être, puisqu'elle est très éloignée de toute autre organisation de la Croix-Rouge.

Une *subvention* de 3000 fr. par année est votée sans opposition au Secrétariat général de l'Alliance suisse des samaritains. Cette organisation, placée sous le contrôle de la Croix-Rouge suisse, rend les plus grands services à la cause du secourisme grâce à ses 400 sections disséminées sur tout le territoire de la Confédération.

La motion de la section de Genève, présentée à l'assemblée des délégués de St-Gall, est mise en discussion. Elle tend à accorder une indemnité au président de la Croix-Rouge suisse afin de lui permettre de suivre les affaires d'une façon effective et de visiter les sections. Il est décidé — avec remerciements au président — de lui allouer ses frais de déplacements plus 35 fr. par jour et 10 fr. par nuit lors de ses voyages.

A cette occasion un des membres de la Direction fait remarquer la modicité des traitements des fonctionnaires de la Croix-Rouge suisse. Il propose que dès

1921, le secrétaire général touche 14,000 fr., son adjoint 13,000 fr. et que le sous-secrétaire romand reçoive 1000 fr. de plus par année. Cette affaire est renvoyée au Bureau pour étude et rapport à la Direction.

Le budget de la *Fondation du Lindenhof* est examiné. Pour la première fois ce budget, comprenant l'Ecole de gardes-malades, l'exploitation de l'hôpital et le Home des infirmières, prévoit un déficit supputé à 24,000 fr. au total. La Direction, persuadée que ce budget est quelque peu pessimiste, l'approuve, et demande que le comité de la Fondation étudie le meilleur rendement de l'hôpital dont les prix de pension pourraient être relevés.

Les *nouveaux statuts* ont fait l'objet d'une étude approfondie par la commission nommée à cet effet; ils pourront être présentés à une prochaine réunion de la Direction. A ce sujet, le D^r Morin espère que la lutte contre la tuberculose pourra rentrer dans la section des épidémies prévue dans un des nouveaux articles. Il s'agirait spécialement de la formation par la Croix-Rouge de sœurs-visitantes des dispensaires et Ligues contre le fléau de la tuberculose.

L'école d'infirmières de *Baldegg* (Lucerne) présente une demande d'augmentation de subvention. Actuellement 5 institutions pour la formation de personnel

infirmier sont subventionnées par la Confédération à raison de 6000 fr. par an; une maison reçoit 3000 et la dernière venue touche 2000 fr. Le taux de ces subventions est maintenu.

Le secrétaire général annonce un don de 5000 fr. de la Société d'aluminium de Neuhausen.

La Direction décide que le prix d'abonnement aux *Blätter für Krankenpflege*, de 3 fr. jusqu'ici, sera porté à 3 fr. 50.

La seconde partie de la séance est remplie par les communications très intéressantes du D^r Scherz, adjoint, du colonel Wildbolz et du lieutenant-colonel de

Marval, tous deux délégués du Comité international auprès des sections suisses en ce qui concerne l'organisation de la *collecte* et le *recrutement* de *nouveaux membres*.

Nos lecteurs trouveront ailleurs des renseignements à ce sujet.

Bien des difficultés ont déjà été applanies; chaque section procédera selon ses habitudes, mais une certaine uniformité sera obtenue cependant, et l'on peut espérer que la collecte sera terminée pendant le mois de février dans la plupart des cantons.

Assemblée générale de l'Alliance suisse des gardes-malades le 12 décembre 1920, à Olten

Quarante et un délégués et plusieurs autres membres de l'Alliance se sont rencontrés à Olten lors de l'assemblée générale pour entendre avec intérêt le rapport présidentiel sur l'exercice écoulé. Le D^r Ischer, président, constate avec plaisir la marche progressive des six sections; leurs membres sont actuellement au nombre de près de 1400, se répartissant comme suit:

Bâle compte 121 et 36 membres dans ses deux sections; Berne 326; Neuchâtel 108; Zurich 726 et Genève qui vient de recevoir 48 nouvelles recrues, en compte environ 100.

Le rapport signale la marche normale du Home et Bureau de placement de Davos dont les recettes ont atteint 27,000 fr. et les dépenses 25,000 fr. Une dizaine de sœurs sont occupées dans cette station où le séjour leur fait du bien; quelques-unes sont des convalescentes.

La caisse de secours a passé de 6000 fr. à 27,300 fr. environ, grâce à des dons

divers. Chaque section tient à honneur d'y verser quelque chose chaque année, et plusieurs sœurs y ont intéressé des clients dont quelques-uns ont fait des versements généreux.

Les examens qui ont eu lieu à Berne et à Zurich au printemps et en automne sont le crible au travers duquel seuls les bons éléments peuvent passer avant d'entrer dans une des sections. Il y a eu 54 candidats, dont 45 ont passé l'examen avec succès en 1919.

Les comptes, avec 4400 fr. aux recettes et 2000 fr. aux dépenses, laissent un bénéfice de 2400 fr. dont 1000 fr. sont immédiatement attribués à la caisse de secours. Les comptes de l'atelier des costumes présentent environ 20,000 fr. aux dépenses comme aux recettes.

En ce qui concerne le port de l'insigne de l'Alliance, il est décidé que — sur le costume — cet insigne doit être porté; si une sœur est diplômée d'une de nos écoles d'infirmières, elle peut porter simultanément